



COMITÉ TECHNIQUE
PERMANENT

PC0768Fa

-
245^e/246^e sessions
-

Bruxelles, le 27 août 2024.

RÉSULTATS DU COLLOQUE DE L'OMD SUR LE THÈME
« ÉLIMINER LES CONTREFAÇONS DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE »

(point IV.b. de l'ordre du jour)

RÉSUMÉ

Objet du document

Le présent document donne des informations d'ordre général au sujet du colloque organisé par l'OMD sur le thème « Éliminer les contrefaçons du commerce électronique ».

Actions requises du Comité technique permanent

Le Comité technique permanent est invité :

- à prendre note des résultats du colloque de l'OMD sur le thème « Éliminer les contrefaçons du commerce électronique » et à formuler d'éventuelles observations ainsi que des orientations quant aux prochains axes de travail.

*

* *

I. Rappel

1. L'[Opération STOP II](#), à ce jour la plus importante opération douanière d'envergure mondiale à avoir été organisée pour réprimer le commerce illégal de médicaments, vaccins et dispositifs médicaux liés à la COVID-19, a bénéficié de la participation de 160 administrations douanières membres qui ont coopéré avec plusieurs organisations internationales et entreprises pharmaceutiques, avec le soutien financier du Gouvernement du Japon.
2. D'après l'analyse des données tirées des opérations STOP I et II, 51 % des saisies concernaient le commerce électronique ; pour mieux venir en aide aux Membres, le Secrétariat a mis au point un nouvel outil, qui s'intitule : « [Études de cas et indicateurs de](#)

[risque en vue d'identifier les marchandises du commerce électronique portant atteinte aux DPI, à la santé et à la sécurité](#) » (version française à publier). Ce document s'adresse aux agents de première ligne, qu'il vise à sensibiliser aux risques que des marchandises acheminées par le canal du commerce électronique portent atteinte aux DPI et mettent en danger la santé et la sécurité.

3. Pour mettre à profit ces nouveaux outils et accroître le nombre de saisies de marchandises contrefaites acheminées par le canal du commerce électronique dans les six (6) régions de l'OMD, le Secrétariat a mené l'opération STOP III du 4 au 15 décembre 2023, avec la participation de 111 administrations douanières. Cette troisième édition de l'opération STOP était axée sur l'interception et la saisie de médicaments, dispositifs médicaux et vaccins contrefaits ou de mauvaise qualité ainsi que de produits du quotidien vendus par le canal du commerce électronique et susceptibles de porter atteinte aux DPI, en particulier des produits de consommation ayant un impact sur la santé et la sécurité des citoyens.
4. L'opération s'est soldée par le signalement de 894 saisies par 48 administrations douanières, dont 634 (71 %) saisies des marchandises acheminées par le canal du commerce électronique. En tout, 45 millions d'articles ont été saisis, dont 43,5 millions de médicaments et de dispositifs médicaux illicites, et 1,1 million de marchandises portant atteinte aux DPI.
5. Le 11 juin 2024, l'OMD a organisé un colloque sur le thème « [Éliminer les contrefaçons du commerce électronique](#) », dans la foulée de la publication du rapport de l'opération STOP III. Plus de 350 représentants d'administrations Membres de l'OMD, du réseau des Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR), d'organisations internationales, de titulaires de droits, de l'industrie, du monde universitaire, du secteur privé (dont des plateformes du commerce électronique), de courtiers en douane, de services de transport express et d'opérateurs postaux se sont inscrits à cet événement, le premier de ce genre organisé dans le cadre du Programme sur les DPI, la santé et la sécurité. Le colloque avait pour objet de sensibiliser les douaniers et le public en général aux menaces associées aux marchandises de contrefaçon acheminées par le canal du commerce électronique.
6. Ce colloque a présenté et décrit l'environnement des marchandises illicites à partir de l'analyse des données de l'OMD principalement tirées de l'Opération STOP III et des saisies réalisées par d'autres Membres de l'OMD et d'autres parties prenantes.
7. En outre, durant ce même colloque, une table ronde portant sur la nécessité de changer de paradigme pour obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre la contrefaçon dans le commerce électronique a offert la possibilité d'examiner les défis rencontrés par la douane et par le secteur privé pour faire appliquer les droits de propriété intellectuelle (DPI), en particulier dans le domaine du commerce électronique.
8. Lors d'une session très riche en échanges, les orateurs représentant les douanes du Bangladesh, la Fédération horlogère suisse (FHS, une association de titulaires de droits), Mercado Libre (une plateforme en ligne) et Interpol ont apporté de précieuses contributions au sujet de la hausse de l'acheminement de marchandises de contrefaçon par le commerce électronique ; ils se sont appuyés sur un ensemble de données et d'études de cas et ont précisé comment ils s'efforçaient de changer de paradigme pour obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre l'acheminement de marchandises de contrefaçon via le commerce électronique. Enfin, des orateurs ont également expliqué au public comment les nouvelles technologies contribuent à lutter contre la contrefaçon dans le commerce électronique.
9. Les participants au colloque se sont montrés extrêmement intéressés par l'initiative de l'OMD, qu'ils ont saluée, d'étoffer les connaissances sur le problème mondial de l'acheminement de marchandises contrefaites par le canal du commerce électronique.

10. Pour l'essentiel, le colloque a souligné la nécessité d'un partage accru d'informations et de données entre tous les acteurs majeurs, d'un dialogue avec des plateformes en ligne, d'une prise de conscience des consommateurs, de la formation des douaniers, d'une coopération plus importante entre toutes les parties prenantes et d'un meilleur usage de la technologie et des solutions innovantes.
11. Le Secrétariat prévoit de donner suite à ce colloque en en organisant une seconde édition, qui portera plus spécifiquement sur les médicaments et les dispositifs médicaux.
12. Les résultats du colloque seront présentés à la 21^e réunion du Groupe sur la contrefaçon et le piratage et à la 45^e session du Comité de la lutte contre la fraude (CLF), pour observations et pour orientations quant aux prochains axes de travail.

II. Actions requises

13. Le CTP est invité :

- à prendre note des résultats du colloque de l'OMD sur le thème « Éliminer les contrefaçons du commerce électronique », à formuler d'éventuelles observations ainsi que des orientations quant aux prochains axes de travail.
-